

Région

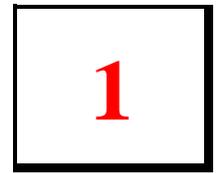


Provence-Alpes-Côte d'Azur

**COMMISSION**

**SOLIDARITES, PREVENTION ET  
SECURITE, SANTE ET SERVICES  
PUBLICS**

*AP - Rapport n°1*



**PROPOSITION**

**ASSEMBLEE PLENIERE**

**24 AVRIL 2015**

**RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL**

République, Laïcité et Citoyenneté, "un devoir d'avenir"

## EXPOSE DES MOTIFS

Les événements tragiques du début de l'année 2015 ont rappelé, de la façon la plus violente qu'il soit, que la crise profonde que rencontre notre République démocratique est d'abord le fait de sa difficulté à intégrer l'ensemble des citoyens à un projet de société fondé sur des valeurs républicaines, un projet qui permette à chacun d'être acteur de son présent mais aussi de pouvoir s'inscrire dans un avenir à la fois individuel et collectif.

La montée des inégalités et du chômage, les transformations qu'a connu le monde du travail, l'évolution des rapports sociaux et des modes de vie induite notamment par l'entrée dans une économie de la connaissance et des nouvelles technologies, nécessitent de redonner du sens en partageant une vision et de nouveaux repères. Les jeunes sont au premier chef impactés par ces évolutions de l'économie, de la famille, du travail qui, par certains aspects, n'ont fait que renforcer les processus d'exclusion et de relégation dont ils sont les premières victimes.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur n'a pas attendu les récents événements pour faire ce constat et agir en conséquence. Depuis 1998, elle a remis l'égalité et l'émancipation républicaines au cœur de l'action publique en faisant de l'éducation, de la formation et de l'insertion sociale et professionnelle des populations les plus fragilisées, sa première priorité. Par son action de coopération euro-méditerranéenne, elle a également œuvré à l'émergence d'une communauté de destin, fondée sur un partage linguistique, culturel, moral et sur l'implication de tous les citoyens.

A cette fin, elle a fait le choix d'exercer ses responsabilités de service public, que ce soit en matière de formation professionnelle, d'apprentissage, de lycées, de transports ou encore de développement économique, en privilégiant constamment la dimension participative et en instaurant un dialogue permanent avec les territoires, les acteurs socio-économiques et les citoyens eux-mêmes.

Ainsi, l'Institution régionale a développé progressivement pendant ces trois dernières mandatures, une véritable politique intégrée qui accompagne les parcours des personnes les plus éloignées de l'insertion en favorisant l'accès aux savoirs, aux droits, aux dispositifs de prévention, aux soins, aux logements, à la mobilité, à l'offre culturelle, aux activités sportives. En agissant pour une citoyenneté active, pour l'attachement aux valeurs républicaines, pour la progression de l'égalité entre les femmes et les hommes et en luttant contre les discriminations, la Région a donné la possibilité à tous les citoyens de s'impliquer dans des projets collectifs, condition de leur épanouissement individuel mais aussi de leur insertion dans la société.

Pour exemple, cette politique intégrée a permis entre autres d'accompagner les stagiaires de la formation professionnelle, apprentis et étudiants qui ont bénéficié ces trois dernières années de plus de 300 000 places en formation ouvertes par la Région dans le cadre du Service Public Régional de Formation Professionnelle et d'Apprentissage (SPRFPA) ou encore de faciliter l'insertion professionnelle des 65 000 personnes qui pendant cette même période ont bénéficié d'un soutien régional à l'emploi dans le cadre du Contrat Régional pour l'Emploi et d'une Economie Responsable (CREER).

Cependant, face à la montée et à l'enracinement des processus de paupérisation, d'exclusion, de discrimination, de relégation et de défiance, il est apparu nécessaire d'interroger encore cette politique et de lui donner de nouveaux développements, notamment au bénéfice des jeunes qui sont les plus touchés par ces phénomènes.

La Région a adossé cette réflexion aux espaces participatifs qu'elle avait déjà créés tels le Conseil Régional des Jeunes, les Comités Territoriaux Education Formation Emploi ou plus récemment les Ateliers Régionaux des Villes et les Ateliers des Jeunes Citoyens de la Méditerranée. Ces derniers ont permis de structurer la concertation dans la durée en croisant approche locale et régionale.

Toutefois, elle a souhaité aller plus loin en organisant un temps fort totalement ouvert et dédié aux jeunes : les Etats Généraux de la Jeunesse. Cette démarche s'est concrétisée par la multiplication de débats citoyens à l'initiative des participants qui ont eu lieu dans les 6 départements de la Région. La démarche a rencontré une forte adhésion de la part des jeunes et a permis de dégager cinq grands chantiers prioritaires pour que les jeunes prennent toute leur place sociale, politique et professionnelle : la mobilité, le logement, la santé, l'accès à l'information et l'engagement.

La Région n'a pas compétence sur l'ensemble des champs qui traversent ces enjeux et elle n'a pas vocation à se substituer à l'Etat ou aux autres acteurs publics. Il ne s'agit donc pas pour elle de démultiplier les initiatives ou d'empiler de nouvelles mesures afin de tenter de régler toutes les problématiques auxquelles sont confrontés les jeunes. Sa préoccupation, dans la continuité de la parole portée par les acteurs et par les jeunes eux-mêmes, est de créer les espaces de débats démocratiques et d'amplifier les politiques régionales déjà engagées avec un objectif majeur : ne pas seulement accompagner mais créer les conditions de l'émancipation en réintroduisant le sens des valeurs de la République, de la laïcité, du collectif et de l'implication citoyenne, éléments nécessaires pour le renouvellement du projet démocratique que la plupart des jeunes attendent.

Pour favoriser en ce sens, une action publique plus efficace, la Région a récemment réorganisé ses services afin de regrouper et de coordonner les compétences et l'expertise nécessaires à la mise en œuvre de cette ambition qui passe par l'impulsion d'une conception nouvelle de l'éducation et de la formation tout au long de la vie.

Dans cette logique, elle entend renforcer la synergie entre ses politiques volontaristes et les responsabilités structurantes qu'elle exerce dans les domaines des lycées, de la formation professionnelle, de l'apprentissage, des formations du sanitaire et social ainsi que plus récemment dans la définition de la carte des formations professionnelles initiales, de la coordination du service public régional d'orientation, de la formation des détenus et bientôt dans le pilotage du centre de ressources, d'expertise et de performance sportive (CREPS).

En ce sens, il est convenu de quatre principes d'action :

- Développer et généraliser la mise en œuvre de certaines actions déjà expérimentées et visant la lutte contre le décrochage scolaire, l'accompagnement éducatif et la promotion de la citoyenneté ;
- Renforcer l'offre de formation du Service Public Régional et les mesures d'accompagnement des parcours d'insertion qui permettent aux personnes de s'inscrire dans une dynamique de réussite mais aussi d'acquérir des savoirs et ainsi de prendre toute leur place dans la société ;
- Contribuer à désenclaver les territoires urbains, périurbains ou ruraux qui cumulent les indicateurs de fragilité sociale et économique<sup>1</sup>, et afin de réduire les fractures et les inégalités géographiques, sociales, linguistiques et culturelles, y concentrer de façon prioritaire les moyens de l'action régionale ;
- Approfondir à partir des cinq chantiers prioritaires des états généraux, la démarche participative avec les acteurs locaux et les citoyens eux-mêmes afin de travailler à la mise en œuvre concrète des propositions issues de ces chantiers et ainsi de mieux orienter la politique publique dans ces domaines.

L'Institution régionale a un « devoir d'avenir » envers la population de notre région et entend renforcer encore en cette fin de mandature, son action afin de promouvoir les valeurs de la République, le principe de laïcité et l'exercice de la citoyenneté, tout particulièrement envers sa jeunesse.

A cet effet, il est proposé d'approuver et de mettre en œuvre progressivement les initiatives qui suivent d'ici la rentrée scolaire 2015-2016.

En conséquence, je vous propose d'adopter la délibération suivante :

---

<sup>1</sup> A titre indicatif se reporter à la cartographie de référence annexée à la présente délibération

## PROPOSITION DE DELIBERATION

**VU le Code général des collectivités territoriales ;**

**VU l'avis de la commission "Lycées, patrimoine et investissements régionaux" réunie le 15 avril 2015 ;**

**VU l'avis de la commission "Formation professionnelle et apprentissage" réunie le 22 avril 2015 ;**

**VU l'avis de la commission "Culture, patrimoine culturel et tourisme" réunie le 16 avril 2015 ;**

**VU l'avis de la commission "Emploi, développement économique régional, enseignement supérieur, recherche et innovation" réunie le 21 avril 2015 ;**

**VU l'avis de la commission "Solidarités, prévention et sécurité, santé et services publics" réunie le 17 avril 2015 ;**

**VU l'avis de la commission "Sport, jeunesse et vie associative" réunie le 15 avril 2015 ;**

**Le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur réuni le 24 avril 2015.**

### **CONSIDERANT**

- que les événements tragiques du début de l'année 2015 ont rappelé, de la façon la plus violente qu'il soit, la crise profonde que rencontre notre République démocratique ;

- que cette crise est d'abord le fait de sa difficulté à intégrer l'ensemble des citoyens à un projet de société fondé sur des valeurs républicaines, un projet qui permette à chacun d'être acteur de son présent mais aussi de pouvoir s'inscrire dans un avenir à la fois individuel et collectif ;

- que la montée des inégalités et du chômage, les transformations qu'a connu le monde du travail, l'évolution des rapports sociaux et des modes de vie nécessitent de redonner du sens en partageant une vision et de nouveaux repères ;

- que les jeunes sont au premier chef impactés par ces évolutions de l'économie, de la famille, du travail qui par certains aspects n'ont fait que renforcer les processus d'exclusion et de relégation dont ils sont les premières victimes ;

- que depuis 1998, la Région a remis l'égalité et l'émancipation républicaines au cœur de l'action publique en faisant de l'insertion sociale et professionnelle des populations les plus fragilisées et notamment des jeunes, sa première priorité ;

- que par son action de coopération euro-méditerranéenne, républicaine et solidaire, elle a œuvré à l'émergence d'une communauté de destin, fondée sur un partage linguistique, culturel, moral et sur l'implication de tous les citoyens ;

- qu'à cette fin, elle a fait le choix d'exercer ses responsabilités de service public, en privilégiant constamment la dimension participative et en instaurant un dialogue permanent avec les territoires, les acteurs socio-économiques et les citoyens eux-mêmes ;

- que les récents Etats Généraux de la Jeunesse ont représenté un temps fort de cette démarche et ont permis de dégager cinq grands chantiers prioritaires pour que les jeunes prennent toute leur place sociale, politique et professionnelle : la mobilité, le logement, la santé, l'accès à l'information et l'engagement ;

- que l'Institution régionale a développé progressivement pendant ces trois dernières mandatures, une véritable politique intégrée qui accompagne les parcours des personnes les plus éloignées de l'insertion en favorisant l'accès aux savoirs, aux droits, aux dispositifs de prévention, aux soins, aux logements, à la mobilité, à l'offre culturelle, aux activités sportives ;

- qu'en agissant ainsi pour une citoyenneté active, pour l'attachement aux valeurs républicaines, pour la progression de l'égalité entre les femmes et les hommes et en luttant contre les discriminations, elle donne la possibilité à tous les citoyens de s'impliquer dans des projets collectifs ;

- que face à la montée et à l'enracinement des processus de paupérisation, d'exclusion, de discrimination et de relégation, il est apparu nécessaire d'interroger encore cette politique et de lui donner de nouveaux développements tout particulièrement en direction des jeunes qui sont les plus touchés par ces phénomènes ;

- que ces développements doivent contribuer à créer les conditions de l'émancipation en réintroduisant le sens des valeurs de la République, de la laïcité, du collectif et de l'implication citoyenne, éléments nécessaires pour le renouvellement du projet démocratique ;

## **DECIDE**

- d'approuver les quatre principes d'action qui suivent :

- développer et généraliser la mise en œuvre de certaines actions déjà expérimentées et visant la lutte contre le décrochage scolaire, l'accompagnement éducatif et la promotion de la citoyenneté ;

- renforcer l'offre de formation du Service Public Régional et les mesures d'accompagnement des parcours d'insertion qui permettent aux personnes de s'inscrire dans une dynamique de réussite mais aussi d'acquérir des savoirs et ainsi de prendre toute leur place dans la société ;

- contribuer à désenclaver les territoires urbains, périurbains ou ruraux qui cumulent les indicateurs de fragilité sociale et économique<sup>2</sup> et afin de réduire les fractures et les inégalités géographiques, sociales, linguistiques et culturelles, y concentrer de façon prioritaire les moyens de l'action régionale ;

- approfondir la démarche participative avec les acteurs locaux et les citoyens eux-mêmes afin de travailler à la mise en œuvre concrète et ainsi de mieux orienter la politique publique. Ce développement se fera à la fois à une échelle régionale dans le cadre des états généraux et sur la base des cinq chantiers retenus mais aussi à l'échelle méditerranéenne à travers la poursuite des travaux initiés par la Région au titre des Ateliers des Jeunes Citoyens de la Méditerranée (AJCM) avec l'ensemble des délégations des pays partenaires engagés dans la démarche.

- de prendre en application de ces principes, les initiatives qui suivent afin de renforcer l'action régionale qui contribue à promouvoir les valeurs de la République, le principe de laïcité et favoriser l'accès à la citoyenneté :

- **contribuer à intégrer l'ensemble des citoyens au projet collectif et républicain en développant les apprentissages relatifs aux valeurs de la République, aux principes de laïcité et d'égalité entre les femmes et les hommes, à la culture scientifique et à l'éducation à l'environnement. Cette initiative s'adressera particulièrement aux personnes qui s'inscrivent dans un parcours d'insertion, notamment dans le cadre du Service Public Régional de Formation Professionnelle et d'Apprentissage :**

Il s'agit le plus souvent d'un public jeune qui a quitté très tôt le système scolaire classique et ne bénéficie pas comme cela peut être le cas pour les lycéens, d'apprentissages qui visent l'exercice de la citoyenneté. Afin de remédier à ce manque, il est convenu de développer en partenariat avec le tissu associatif, les acteurs de l'éducation permanente, du mouvement sportif et de la vie culturelle, des plateformes territoriales de sensibilisation à ces sujets qui s'inscriront dans la poursuite des démarches déjà engagées avec l'Université du Citoyen et les acteurs de l'Education populaire et seront dédiées aux apprentis et aux stagiaires de la formation professionnelle ainsi qu'aux femmes et aux hommes purgeant une peine d'incarcération dans les maisons d'arrêt.

- **développer la citoyenneté active en dynamisant l'animation des maisons des lycéens. Une priorité de moyens sera accordée aux lycées implantés dans les territoires en situation de relégation :**

La citoyenneté se construit aussi autour de la capacité à s'impliquer dans un projet collectif. La maison des lycéens, structure intégrée dans chaque lycée est dédiée à la vie lycéenne, est un instrument qui peut favoriser ce type de démarche. Toutefois, pour qu'elles puissent fonctionner de façon dynamique et représenter un vrai instrument d'apprentissage de la citoyenneté, il est nécessaire de doter ces structures, d'une fonction d'animation – qui pourra par exemple être pourvue par des postes en service civique - et d'un budget participatif sur la base d'un projet d'activité.

---

<sup>2</sup> A titre indicatif se reporter à la cartographie de référence annexée à la présente délibération

**• renforcer la fonction égalitaire et émancipatrice des services publics en généralisant le dispositif de médiation sociale et pédagogique aux abords des lycées et en développant l'expérience d'ouverture des lycées sur leur environnement dans les territoires les plus en difficulté :**

Il s'agit d'une démarche globale déjà engagée qui prend la forme d'un Plan Régional de Médiation Sociale et Pédagogique (PRMS). Elle a vocation à prévenir les situations de décrochage scolaire et de délinquance mais également à faire du lycée un espace ouvert aux jeunes et aux familles où sont organisées et encadrées des activités hors temps scolaire. Les évaluations déjà réalisées permettent de considérer qu'elles favorisent l'ouverture du lycée sur son environnement et une réappropriation des espaces éducatifs par les populations, autant de facteurs de la cohésion sociale.

Dans cette logique, la Région proposera, en accord avec les Rectorats, à tous les établissements classés en éducation prioritaire, d'ouvrir les équipements sportifs des lycées hors temps scolaire et d'y organiser également des activités culturelles et notamment des « espaces d'exposition » dans les lycées des territoires les plus en retrait en matière d'offre et d'évènements culturels ainsi que des actions pour une meilleure éducation à l'image et aux TIC, devenus des éléments incontournables de l'accès aux droits et à la connaissance.

**• renforcer l'insertion sociale et professionnelle des personnes les plus fragilisées en soutenant la qualité des dispositifs de formation et en facilitant leur accès :**

- favoriser l'accès des demandeurs d'emploi des territoires les plus fragilisés au Service Public Régional de Formation professionnelle continue de façon à ce qu'ils bénéficient d'au moins 10 000 places ouvertes dans ce cadre, soit de plus de 30% de l'offre de formation ;
- renforcer les dispositifs de mobilité dans le cadre de missions professionnelles à l'international ou en région mais aussi de dispositifs comme les résidences d'artistes, en les rendant accessibles à des jeunes à la recherche d'un emploi ou souhaitant développer un projet d'activité ;
- intensifier le soutien aux missions locales des territoires les plus fragilisés dans le cadre de projets permettant d'améliorer leur action de proximité de façon à toucher les jeunes les plus éloignés de la qualification et de l'insertion ;

L'absence de qualification et d'une première expérience professionnelle à l'issue du parcours scolaire est un frein majeur à l'insertion, préalable à l'accès à une citoyenneté active. Ce déficit, pour une part importante de la population notamment dans les territoires les plus fragilisés, ne fait que renforcer les processus d'exclusion. Il est démontré que la formation professionnelle peut jouer un rôle de formation initiale différée, une forme de « nouvelle chance » qui peut représenter un moyen de remédiation efficace à ces situations.

A cet effet, il paraît important de soutenir la capacité des missions locales à accompagner les publics de ces territoires et favoriser leur accès à l'offre du service public régional de formation.

Dans cette même logique, la Région entend également renforcer la possibilité offerte aux jeunes diplômés de bénéficier d'une première expérience dans le cadre d'une période de mobilité en région ou à l'étranger.

**• contribuer à structurer la coopération à l'échelle du bassin méditerranéen en matière de formation professionnelle en impulsant la création d'un Institut Euro-Méditerranéen pour la Formation professionnelle.**

La position géographique et l'histoire de notre région ne peut que l'amener à porter un regard sur les aspirations et l'avenir des peuples des pays des deux rives de la Méditerranée. Impulser une politique coordonnée de coopération notamment à destination de la jeunesse méditerranéenne, est une exigence économique, sociale, politique et morale pour favoriser une relation harmonieuse entre les peuples.

La formation professionnelle est la première réponse au besoin vital d'emplois et donc d'insertion sociale et professionnelle des jeunes méditerranéens sur les deux rives. C'est aussi une compétence de l'Institution régionale qui est appelée à participer à un effort de structuration de ce domaine à l'échelle méditerranéenne.

Il semble donc nécessaire de construire une logique de partenariats, sur le modèle de ce qui s'est fait dans le domaine de la coopération universitaire. En ce sens, la création d'un Institut Euro-méditerranéen dédié à la formation professionnelle tel que prévu dans le cadre du projet d'Université Régionale des Métiers (URM), permettrait de bâtir des liens entre appareils de formation et communautés éducatives des deux rives, de promouvoir les mobilités de formateurs comme d'étudiants et de stagiaires de la formation professionnelle, de développer des réseaux d'acteurs de la formation, de soutenir la formation de formateurs... et de capitaliser ainsi sur le partage de compétences, l'expérience, l'expertise et les moyens de l'appareil régional de formation.

**• promouvoir le droit à la Culture et l'accès à l'offre culturelle quel que soit l'âge, le sexe et le lieu d'habitation des personnes :**

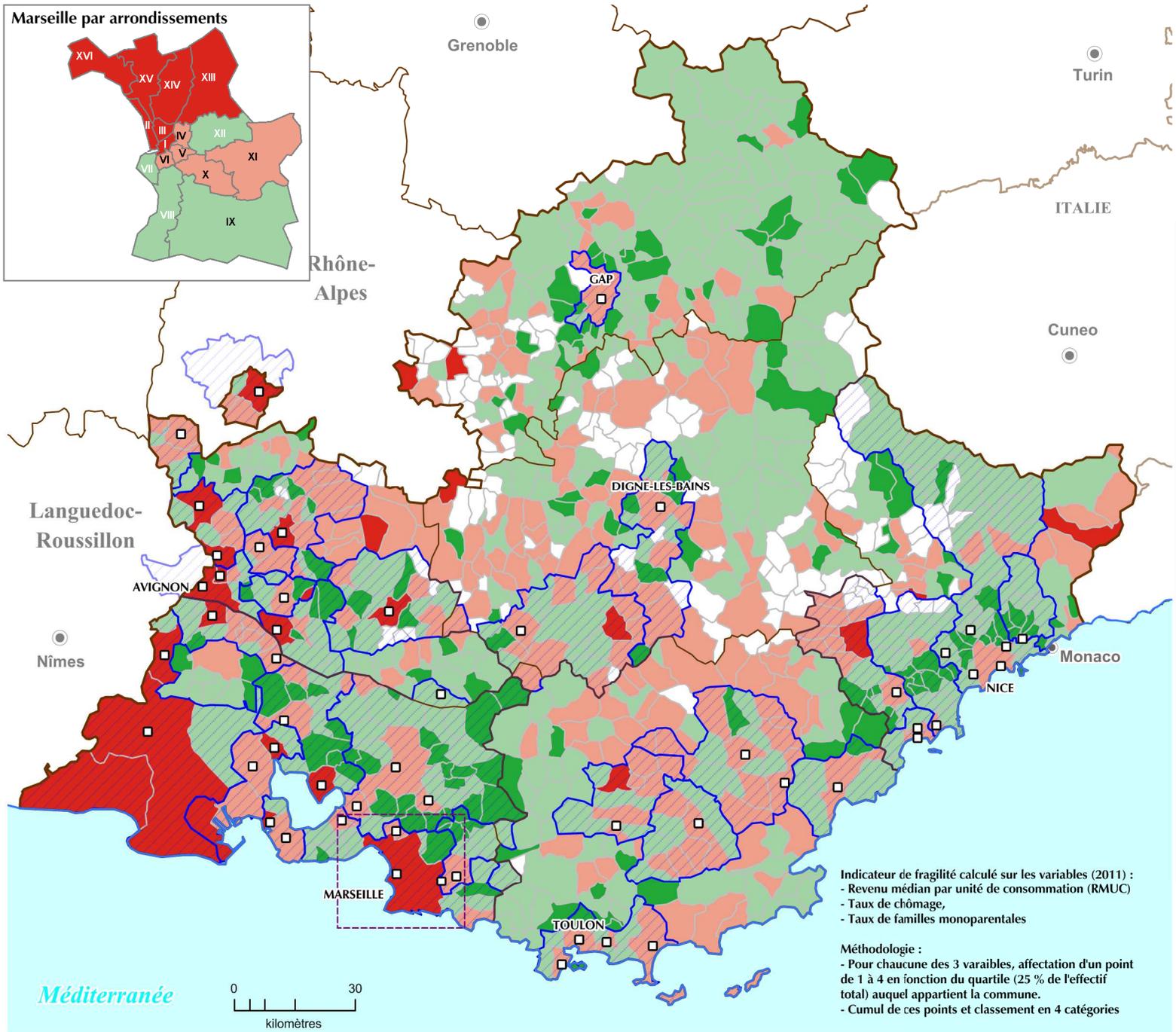
Pour ce faire, la Région adoptera et proposera aux partenaires et acteurs de sa politique culturelle d'adhérer à une charte qui favorise l'égalité d'accès à la Culture, le déploiement d'une offre culturelle de qualité et l'expression citoyenne notamment à travers des médias participatifs dans les quartiers et territoires les plus fragilisés et/ou les plus enclavés.

- de mettre en œuvre progressivement ces nouvelles initiatives dans la perspective de la rentrée 2015.

Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'M' followed by a horizontal line and a small flourish.

Michel VAUZELLE



**Région**  
**Provence-Alpes-Côte d'Azur**

**Fragilité des territoires**

**Fragilité des communes**  
Typologie :

- A - Faible
- B
- C
- D - Forte
- Secret statistique

↑  
↕  
↓

**Politique de la ville**

- Commune portant un quartier prioritaire
- EPCI signataire d'un contrat de ville

**Limites administratives :**

- Chef-lieu de département
- Limite de région
- Limite de département

Sources : INSEE 2011  
Fond GEOFLA® - © IGN PFAR 2008

Région  
Pôle SDS  
Direction PDP

Service Analyse Spatiale  
11/03/2015  
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Indicateur de fragilité calculé sur les variables (2011) :

- Revenu médian par unité de consommation (RMUC)
- Taux de chômage,
- Taux de familles monoparentales

Méthodologie :

- Pour chacune des 3 variables, affectation d'un point de 1 à 4 en fonction du quartile (25 % de l'effectif total) auquel appartient la commune.
- Cumul de ces points et classement en 4 catégories

Méditerranée

